

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD079-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 33
Votants : 43
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 20 juin 2011

Le 27 juin 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

OBJET : REORGANISATION DU SERVICE TIC

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

OBJET : REORGANISATION DU SERVICE TIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le service TIC de la CAP s'occupe actuellement de l'informatique des services (100 postes, 10 serveurs, logiciels, réseaux, ...), de la mise à jour du site web, du système d'information géographique (SIG) et du haut-débit. Son effectif est de deux agents : le responsable et une technicienne. L'effectif est stable depuis 2002 alors que le parc informatique, les sites raccordés et les activités se sont développés (AQUACAP, CRE@CAP, C@P Connexion, ...).

Que de plus, le développement des besoins sur le site internet complètement restructuré depuis avril 2011 et la prise de compétence au 1^{er} janvier 2012 pour la petite enfance rajoutent une surcharge de travail rendant nécessaire une réorganisation.

Considérant que la CAP a décidé d'engager en 2010 une profonde refonte de ses sites internet. Ces derniers étaient devenus obsolètes et leurs mises à jour posaient des problèmes. De plus, de nouveaux usages apparaissent, nécessitant de développer les informations et outils mis à disposition sur ces sites pour une adaptation aux nouveaux besoins (internet par téléphone mobile, forums, ...), aux nouvelles normes (accessibilité, sécurité, qualité...), l'amélioration de leur qualité et de la réactivité à l'actualité de la CAP. Les projets d'agenda 21, de PDU et plus largement la concertation avec le public vont amener à développer les publications.

Que les sites internet connaissent une fréquentation en augmentation constante (11 500 consultations mensuelles en 2011).

Qu' aussi, il est nécessaire de pouvoir assurer la mise à jour et la maintenance de ce site avec réactivité et efficacité. Pour cela, l'activité de webmaster va nécessiter plus de temps. On peut estimer le besoin à 0,5 équivalent temps partiel.

Considérant que la prise de compétence par la CAP de la petite enfance va accroître sensiblement le parc informatique géré, en termes de postes et du nombre de sites gérés.

Que toutes les informations sur les crèches existantes ne sont pas encore disponibles, mais sur un volume de 6 à 7 crèches pour commencer, à raison de deux à trois postes informatiques par crèches, cela représente un volume d'au moins 20 postes. Les sites étant distants, cela va nécessiter plus de temps de déplacement pour les dépannages.

Considérant que de plus, les parties contrôle d'accès, facturation, messagerie et communication ont un rôle stratégique dans cette activité. Enfin, la volonté de mettre en place un guichet unique nécessite de mettre en place des outils de coordination et d'organisation dont l'informatique sera facilitatrice.

D'ici là, il faudra procéder à toutes les études, acquisitions et paramétrages pour une transition sans rupture du réseau et des équipements informatiques communaux à celui de la CAP pour les crèches.

Qu' afin d'assurer la qualité des missions confiées, de profiter des compétences acquises de la technicienne qui s'occupe actuellement du site web, il est proposé de réorganiser son poste en répartissant son temps de travail :

- à moitié sur la mise à jour du site web,
- et à moitié sur son activité de dépannage et de suivi informatique (postes, logiciels, serveurs, réseau, ...).

Considérant que le recrutement d'un agent supplémentaire de catégorie B permettrait un renforcement du service notamment dans le domaine de l'administration du réseau étendu aux crèches.

Le service serait ainsi constitué de trois personnes pour une collectivité de près de 300 agents, qui a différents sites de travail.

A titre de comparaison, le constat suivant peut être fait :

Agglomération	Effectif total	TIC	SIG	Haut-Débit	webmaster	<i>TOTAL</i>
AGEN	266	3	1	N'ont pas la compétence	1	5
DAX	330	2	1	Phase de Création de DSP	1	4
ARCACHON	300	1,8	1		1	3,8
CAP 2012	300	2,1		0,4	0,5	3

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- de créer un poste de technicien territorial affecté au service TIC;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**